Précisions et modifications apportées au Manuel MCH2, au plan comptable et aux exemples de comptabilisation (mise à jour du 30 juin 2023)



Manuel comptable

- Page 23 : correction d'une coquille. Comme indiqué à la page 31, il reste possible, même si peu souhaitable, d'effectuer des amortissements supplémentaires du patrimoine financier, à condition de suivre les mêmes règles que pour les amortissements supplémentaires du patrimoine administratif.
- Page 27 : suppression de « ex. réfection des façades » dans la ligne concernant les travaux de menue importance du tableau des durées d'amortissements obligatoires. En effet, uniquement une réfection mineure des façades peut être qualifiée de travail de menue importance.

Modifications concernant à la fois le plan comptable et la table de conversion

- Le compte 3440 Réévaluations (moins-values) et amortissements des placements financiers a été renommé 3440 Réévaluations (moins-values) des placements financiers pour correspondre au contenu du manuel, qui ne prévoit pas de durées d'amortissement pour les titres.
- Le compte 4260 Remboursements de tiers et prestations de services a été renommé 4260 Remboursements et participations de tiers pour éviter toute confusion avec le compte 4240 Taxes d'utilisation et prestations de service. La description a été adaptée en conséquence.

Précisions (exemples de comptabilisation)

- Page 10 : le qualificatif « scolaires » a été enlevée de l'objet de l'exemple (abris de bus) par souci de cohérence avec la fonction utilisée (6210 Infrastructures de transports publics).
- Pages 11 et 60 : la fonction mentionnée a été corrigée par souci de cohérence avec le plan comptable, qui prévoit l'inscription des frais et des revenus relatifs aux immeubles du patrimoine financier dans la fonction 9630 Immeubles du patrimoine financier, la fonction 0224 Terrains, gérance et bâtiments étant réservée exclusivement aux frais de gestion administrative.

Précisions (classification par nature du compte de résultats)

- Comptes 3130 et 4250 : précisé dans les descriptions des deux comptes que ces natures comprennent également l'achat (3130) et la vente (4250) des cartes CFF.
- Compte 3411 Pertes réalisées sur immobilisations corporelles PF: corrigé dans la description le groupe par nature concerné (108 Immobilisations corporelles et incorporelles PF).
- Compte 4260 Remboursements et participations de tiers : précisé dans la description du compte que cette nature comprend également les revenus relatifs aux rétrocessions sur sacs poubelles, bouteilles en verre, bouteille en pet, ferraille et papier-carton.
- Compte 4401 Intérêts des créances et comptes courants : précisé dans la description du compte que cette nature comprend également les intérêts moratoires et rémunératoires des créances fiscales. Les intérêts rémunératoires sont à inscrire en déduction du compte.

Précisions (classification fonctionnelle)

• Fonction 5310 Assurances vieillesse et survivants AVS: ajouté la mention des centres régionaux de décision PC Famille. À noter que, malgré son nom, cette fonction ne porte pas

uniquement sur l'AVS, mais englobe aussi les charges et les revenus relatifs aux différentes agences, caisses et centres s'occupant de la politique sociale en général (AAS, CSR, etc.).

- Fonction 7301 Gestion des déchets non urbain : ajouté la mention des déchets carnés.
- Fonction 9610 Intérêts: supprimé la mention aux frais bancaires dans la description du compte, car ceux-ci sont à inscrire dans la fonction 9690 Patrimoine financier, non mentionné ailleurs.